Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 7 Octobre 1844 349

Direction
des
Beaux Arts
1er Bureau

Académie Royale
de France à Rome

Maintien de la
retenue opérée sur les
traitements de deux
pensionnaires.

Monsieur le Directeur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur d'écrire le 28 Mai dernier, vous me demandez si la saisie provisoire opérée sur les fonds de retenue de M. Guenepin, architecte, ancien pensionnaire, qui n'avait pas rempli à son départ de Rome ses obligations de quatrième année, doit être considérée comme définitive ou restituée à ce pensionnaire.

Avant de prendre une décision à cet égard, j'ai cru devoir consulter l'Académie des Beaux arts. Son Secrétaire perpétuel m'a fait connaître que M. Guenepin, malgré l'invitation pressante qu'il lui avait adressée, au nom de l'Académie, n'ayant pas encore terminé cette année la restauration qu'il devait livrer l'année dernière, l'Académie a été unanimement d'avis que la retenue opérée sur le traitement de ce pensionnaire serait entièrement perdue pour lui.

326

M. le Directeur de l'Académie Royale de France à Rome

L'académie a été également consultée sur une demande que lui a adressée M. Vilain, ancien pensionnaire tendant à obtenir la remise de la saisie provisoire faite sur son traitement par suite d'infraction aux règlements de l'Ecole de Rome. L'académie n'a pas jugé admissibles les excuses présentées par M. Vilain. Elle a décidé qu'il avait perdu ses droits à la restitution de la retenue, en n'envoyant qu'à l'état d'ébauche une statue qui devait être terminée en marbre dans le cours de la cinquième année de sa pension.

D'après ces considérations, je vous autorise, Monsieur le Directeur, à considérer comme définitives les retenues opérées sur les traitements de MM. Guenepin et Vilain, et à faire emploi des sommes qui les représentent dans les comptes de l'académie de France à Rome pour l'exercice 1844.

Je désire, Monsieur le Directeur, n'avoir plus à prendre de semblables mesures contre MM. les Pensionnaires et je vous prie en conséquence de leur engager à remplir désormais avec plus d'exactitude

leurs devoirs académiques.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
Secrétaire d'Etat des Finances

Duchâtel